



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Samedi 14 juin 2025

21 présents et 44 pouvoirs : Le quorum est atteint
L'AGE est ouverte à 12h 25

La présidente Maryse Robin expose l'objet de cette AGE :

Les années précédentes l'exercice comptable se terminait au 31 mai, ce qui n'est pas très logique puisque la saison bridgesque se termine au 30 juin.

Le CA propose de terminer l'exercice comptable au 30 juin, ce qui oblige à reporter l'Assemblée Générale à la rentrée suivante. Or c'est incompatible avec les statuts actuels qui imposent la tenue de l'AG dans les 3 mois qui suivent l'arrêt de l'exercice comptable. La prochaine AG est fixée au 11 novembre 2025.

Il faut malgré tout commencer la saison et il faut définir les tarifs licence, adhésion et les tarifs des cours : Maryse propose de déléguer cette décision au CA dans sa dernière séance en fin de saison.

Le tarif des tickets peut être remis à plus tard et décidé en AG.

Les modifications proposées ont été envoyées par courrier électronique ou remis en mains propres à tous les adhérents le 14 mai 2025.

3 votes sont donc proposés

1^{er} vote **Déléguer au CA la décision de tarifs adhésion, licence et cours**

Pour : 20 voix, abstention : 1

La décision est adoptée à l'unanimité moins une voix

2^{ème} vote **Nouveaux Statuts proposés le 14 mai 2025**

Adoptés à l'unanimité

3^{ème} vote **Nouveau règlement intérieur proposé le 14 mai 2025**

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 13h

Maryse ROBIN
Présidente

Christiane BERINGER
Secrétaire